



**Association Indépendante
des Parents d'Elèves**

www.aipe-carquefou.com

A Carquefou, le 20 décembre 2017

Monsieur Philippe CARRIERE
Directeur Académique des Services de
l'Éducation Nationale
7, rue de la Jonelière
BP 72616
44326 Nantes cedex 3

Objet : rythmes scolaires sur la commune de Carquefou

Monsieur le Directeur des Services de l'Éducation Nationale,

Au nom de l'AIPE, qui représente la majorité des parents d'élèves de l'enseignement public de la ville de Carquefou, je vous sollicite afin de vous faire part de notre incompréhension au sujet de la position de la mairie par rapport à la demande de dérogation à 4 jours pour les écoles primaires de Carquefou pour la rentrée 2018.

A la demande de la mairie, les conseils d'école extraordinaires ont été organisés afin de déterminer si une majorité se dégageait pour un retour à la semaine de 4 jours. Le résultat des votes, représenté ci-dessous, fait ressortir une parfaite égalité entre le rythme actuel de 4,5 jours et celui de 4 jours en termes d'établissement. Cependant, il a été constaté 67 voix en faveur du maintien du rythme à 4,5 jours représentant les 58% des

effectifs des établissements soit 906 élèves, contre 65 voix représentant les 42% restant, soit 652 élèves.

Ces chiffres, qui nous semblent éloquents et relatent une réalité de terrain concrète, ne sont pas pris en compte par les décisions de la mairie.

Tableau 1 : Résultat des votes suite aux conseils d'école

Ecole	Résultat du vote	Vote à 4 jours	Poids effectif	Vote à 4,5 jours	Poids effectif
Louis Armand Maternelle	4 jours	12 voix / 12	148	0 voix / 12	
Louis Armand Elémentaire	4 jours	20 voix / 22	257	2 voix / 22	
Anne Frank Maternelle	4 jours	10 voix / 12	151	2 voix / 12	
Georges Brassens Maternelle	4 jours	9 voix / 9	96	0 voix / 9	
Anne Frank Elémentaire	4,5 jours	3 voix / 23		20 voix / 23	247
Georges Brassens Elémentaire	4,5 jours	4 voix / 12		8 voix / 12	119
Groupe Jacques Prévert	4,5 jours	3 voix / 25		22 voix / 25	290
Groupe Pierre Stalder	4,5 jours	4 voix / 18 ⁽¹⁾		13 voix / 18 ⁽¹⁾	250
Totaux		65 voix / 123	652 (42%)	67 voix / 123	906 (58%)

⁽¹⁾ Pour l'école Pierre Stalder, il y a eu 13 votes pour 4,5 jours, 4 votes pour 4 jours et 1 bulletin blanc.

En effet, force est de constater que suite aux votes lors des conseils d'école extraordinaires, aucune majorité ne s'est clairement dégagée en faveur d'un changement de rythme à 4 jours. Or, cette majorité nous semble être un critère nécessaire voire impératif, à la décision d'application d'une dérogation étendue à une commune entière.

Article 1 du Décret n° 2017-1108 du 27-6-2017 - J.O. du 28-6-2017

Lorsqu'il autorise une adaptation à l'organisation de la semaine scolaire dans les conditions prévues au 1° ou au 2°, le directeur académique des services de l'éducation nationale peut décider qu'elle s'applique dans toutes les écoles de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale quand une majorité des conseils d'école s'est exprimée en sa faveur.

Une première enquête a été réalisée par la mairie début octobre, mais elle n'était pas accompagnée par des explications détaillées. Lors de la réunion d'information que nous avons réalisée le 16 octobre, les parents présents nous ont dit ne pas avoir compris tous les enjeux de cette enquête et qu'après information, ils souhaiteraient changer leurs votes. Nous avons donc organisé une seconde consultation en novembre, qui montre que les parents d'élémentaire sont massivement favorables à un rythme de 4,5 jours ainsi qu'à des rythmes différents entre maternelle et élémentaire. Ils représentent la majorité des parents. Les enseignants du primaire sont également majoritairement favorables à une répartition sur 9 demi-journées, tandis que les enseignants de maternelle souhaitent plutôt un retour à 4 jours. La situation est encore rendue plus complexe du fait que dans notre commune il existe deux

groupes scolaires primaire (écoles Jacques Prévert et Pierre Stalder). Les votes lors de ces conseils ont été rendus compliqués par cette absence d'homogénéité entre les deux "niveaux".

Les parents de Carquefou ont donc le sentiment que seul le critère économique a prévalu dans le choix de la mairie au détriment du bien-être et de la réussite de nos enfants. De plus, en ce qui nous concerne, nous sommes très déçus par le peu de concertation qui a précédé cette demande pourtant très importante. En effet, lors de la réunion du 14 novembre sur la présentation des résultats de l'enquête de la Municipalité concernant les rythmes scolaires organisée par la Mairie en présence des directeurs d'école et des représentants de parents d'élèves, nous n'avons pas vu s'établir un réel dialogue constructif et ouvert et avons eu la sensation que cette réunion était plus une réunion d'information. Or, la nécessité d'une réelle concertation est soulignée dans le document officiel émanant du ministre.

Lors de cette même réunion, des propositions ont été faites afin de respecter le repos des jeunes enfants de maternelle, en proposant par exemple les temps du TAP sur la pause méridienne de 13h30 à 14h15, ou encore de les regrouper le mercredi matin, ce qui aurait permis de conserver le rythme actuel qui est reconnu très bénéfique par les enseignants et les parents pour les élèves d'élémentaire. Cette dernière proposition permettrait de satisfaire les demandes des parents de maternelle qui souhaitent un retour à 4 jours, tout en gardant un rythme scolaire hebdomadaire à 4,5 jours.

Nous vous demandons, sur la commune de Carquefou, de nous laisser la possibilité d'aménager au mieux les rythmes scolaires de nos enfants en conservant le rythme actuel de 4,5 jours, et d'étudier des aménagements qui nous permettraient de concilier les meilleures conditions pour l'apprentissage des élèves d'élémentaire, le respect du repos des élèves de maternelle, avec les contraintes économiques de la mairie, et de continuer à capitaliser sur les TAP, qui sont très appréciés par les enfants.

En vous remerciant pour l'intérêt que vous voudrez bien accorder à ce problème qui préoccupe très fortement les parents carquefoliens, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur des Services Académiques, l'expression de nos très respectueuses salutations.

Pour l'AIPE

Madame Pascale OUDAR
Coordnatrice Primaire
19 Avenue des fauvettes
44470 Carquefou